

LOI n°2015-495 du 07 juillet 2015

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-176 DU 24 MARS 2015 PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE L'ORDONNANCE N° 2013-660 DU 20 SEPTEMBRE 2013 RELATIVE A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2015-176 du 24 mars 2015 portant modification de l'article 5 de l'ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Article 2 :

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait et adopté en séance publique

Abidjan, le 03 juillet 2015

**Un Secrétaire
de l'Assemblée nationale**

**La Première Vice-présidente
de l'Assemblée nationale**

TANAU Yao Bruno

FADIKA Sarra SAKO